



HAL
open science

Les ressorts du recours à la demande d'asile par les exilés LGBT+

Florent Chossière

► **To cite this version:**

Florent Chossière. Les ressorts du recours à la demande d'asile par les exilés LGBT+. *Plein Droit*, 2024, 143 (4), pp.34-37. <10.3917/pld.143.0034>. <hal-04864051>

HAL Id: hal-04864051

<https://hal.science/hal-04864051v1>

Submitted on 10 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Bien souvent, l’asile est associé à la représentation de personnes ayant fui des conflits ou la répression politique. Pourtant, le statut de réfugié concerne aussi des personnes persécutées ou craignant de l’être en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre (Osig). Pour ces dernières, le choix de s’engager dans une demande de protection internationale ne va pas de soi. Quels sont dès lors, par-delà les conditions restrictives d’obtention du statut en France, les enjeux qui sous-tendent l’introduction d’une demande d’asile Osig ?

Les ressorts du recours à la demande d’asile par les exilés LGBT+

Florent Chossière

Chercheur postdoctoral et coordinateur scientifique à l’ICM-CNRS, associé au laboratoire ACP, Université Gustave Eiffel

Les années 1990 marquent dans plusieurs États occidentaux le début de l’éligibilité au statut de réfugié des personnes persécutées ou craignant d’être persécutées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre (Osig). La formalisation d’une reconnaissance juridique possible de ces personnes comme un « *groupe social*¹ », tout comme le cadrage des pratiques d’évaluation de ces demandes d’asile particulières par les autorités compétentes, ont conduit à faire de la figure des « réfugié·es LGBT+ » une catégorie aujourd’hui bien installée dans le paysage européen des politiques de l’asile².

Toutefois, cette nouvelle opportunité de protection n’en reste pas moins inégalement accessible. La littérature académique sur le sujet a largement montré comment, dans un contexte global de suspicion à l’égard de l’ensemble des demandeurs d’asile³, l’évaluation de la « crédibilité » des demandes d’asile Osig repose, elle aussi, sur une série de normes et d’attentes spécifiques qui écartent les requérants présentant des récits de vie qui s’en éloignent trop⁴.

Le présent article complète l’analyse des parcours des exilé·es LGBT+ en se concentrant sur une étape antérieure encore peu étudiée : le fait même d’entreprendre une demande d’asile Osig. L’analyse de cette étape présente deux intérêts. D’une part, elle prolonge les réflexions sur les inégalités face à la demande d’asile Osig en présentant certains obstacles qui persistent dans l’accès à celle-ci. D’autre part, en réinsérant plus largement le recours à cette procédure dans les parcours des individus, elle permet de « dénaturer » les réfugié·es LGBT+, c’est-à-dire de ne pas lire leur trajectoire administrative uniquement à l’aune des persécutions LGBTphobes expérimentées dans le pays d’origine – comme l’induit le prisme de lecture cloisonnant des catégories migratoires administratives et politiques. La circulation et l’appropriation de l’information, la position sociale des individus et les réseaux dans lesquels ils s’inscrivent, leurs craintes et leurs aspirations, ainsi que leurs pratiques d’adaptation à différentes contraintes qu’ils rencontrent, sont autant de déterminants conduisant (ou non) certain·es exilé·es LGBT+ à recourir à une demande d’asile Osig en France. Il s’agit ainsi de rendre compte de la complexité de parcours d’exilé·es qui excède les catégories migratoires et d’attirer l’attention sur un ensemble

de phénomènes qui peuvent conduire des personnes qui pourraient y prétendre à ne pas demander l'asile, alors que le discours politique dominant se focalise sur une crainte du « détournement » de l'asile par celles et ceux qui n'y auraient pas droit.

Pour ce faire, cet article s'appuie sur une recherche réalisée dans le cadre d'une thèse de doctorat⁵. Ce travail est étayé par une enquête ethnographique de trois ans, réalisée de février 2017 à janvier 2020, en situation de participation observante au sein de l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour (Ardhis⁶), association spécialisée, entre autres, dans l'accompagnement à la demande d'asile Osig. Mon investissement bénévole multiforme dans l'association (accompagnement individuel de personnes dans leur demande d'asile, cours de français langue étrangère, participation aux activités de convivialité, etc.) m'a permis de rencontrer de nombreuses personnes en demande d'asile Osig et d'échanger sur leur parcours. En parallèle, j'ai réalisé des entretiens (33) avec des demandeuses et demandeurs d'asile et des réfugiés Osig, ainsi qu'avec des acteurs associatifs et institutionnels de l'asile (22).

Un accès inégal à l'information

L'accès à l'information constitue un des premiers éléments discriminants dans l'obtention du statut de réfugié pour les personnes LGBT+ exilées, dans la mesure où toutes ne savent pas, à leur arrivée en France, qu'il est possible de demander l'asile en raison de persécutions liées à l'Osig. Le plus souvent, elles associent l'asile uniquement à la guerre ou aux opposants politiques

Les personnes les plus scolarisées, les militantes pour les droits LGBT+ ou encore les personnes insérées dans des réseaux transnationaux sont alors souvent les plus à même d'être au courant en amont de cette possibilité et de se tourner vers cette procédure dès leur arrivée en France.

Sinon, ce sont des événements, et notamment des rencontres fortuites en France qui peuvent conduire les personnes vers cette procédure. Toutefois, les persécutions subies dans le pays d'origine peuvent créer une importante réticence à évoquer son orientation sexuelle ou son identité de genre minoritaire, par crainte des réactions que cela pourrait susciter chez certains interlocuteurs, notamment les compatriotes. Mais la méfiance s'exerce parfois aussi à l'égard des personnes identifiées comme des figures d'autorité en France, en particulier la préfecture, voire même les agents des institutions de l'asile – conduisant les personnes à ne

pas évoquer, en entretien, les vraies raisons de leur départ –, en écho aux persécutions étatiques parfois subies dans les pays d'origine. Adama, réfugié ivoirien, explique ainsi ses craintes initiales à s'engager dans une demande d'asile : *« J'ai hésité, j'ai plusieurs fois hésité. Parce que j'étais un peu réticent, j'ai eu peur parce que je connaissais pas le système, je sais pas si je partais le dire, peut-être partir expliquer à la préfecture, celui qui sera en face de moi va me chasser. Parce que je suis gay, parce qu'on est beaucoup repoussé quoi, rejeté. Donc avec le conseil de Fabrice [bénévole de l'Ardhis], que je ne crains rien, j'y suis allé. »*

L'idée selon laquelle la France est un pays tolérant envers les personnes LGBT+ relève d'un imaginaire qui est loin d'être toujours partagé, conduisant à créer un écart entre les personnes qui iront spontanément solliciter de l'aide en se présentant comme personnes LGBT+ et les autres. Les réseaux dans lesquels sont insérées les personnes, et les informations qui peuvent en provenir, jouent donc un rôle majeur dans le fait de se tourner ou non vers une demande d'asile Osig. Si les réseaux peuvent faciliter la diffusion de l'information sur la possibilité de demander l'asile en tant que personne LGBT+, ils peuvent au contraire la restreindre si les personnes qui y évoluent craignent d'évoquer leur Osig, ou même contribuer à diffuser de mauvaises informations (l'impossibilité d'obtenir le statut de réfugié Osig en provenant de tel ou tel pays par exemple). Le contexte géographique peut par ailleurs faciliter l'accès à l'information, certains espaces comme la région parisienne favorisant la mise en relation et la redirection vers des associations spécialisées, du fait de la densité du réseau associatif⁷.

Entre hésitation et résignation

Cependant, même une fois l'information à disposition, engager une demande d'asile ne va pas toujours de soi. Pour les personnes contraintes d'arriver en France en situation irrégulière faute d'accès à une alternative légale pour réussir à quitter leur pays⁸, entreprendre une démarche auprès d'une administration peut être source d'inquiétude. La crainte, même infondée, que la prise de rendez-vous ne débouche sur un renvoi dans le pays d'origine peut dissuader d'entamer cette démarche, au moins dans un premier temps. C'est ce qu'illustre la réaction de Fatima lorsqu'un ami lui suggère de déposer une demande d'asile : *« J'avais peur. J'avais vraiment peur, parce que je sais pas, je l'ai jamais fait, c'est bon ou pas ? Est-ce que c'est la sécurité ? Est-ce qu'on va pas me ramener chez moi ? [...] J'avais peur, je ralentissais, je dis : "On sait jamais". Je peux pas, j'ai peur. Jusque septembre j'ai décidé, j'ai*

dit : « Bon on peut partir, même si on me ramène chez nous, c'est pas grave. » »

L'effet inhibant d'une situation administrative irrégulière à l'arrivée en France dans le recours à la demande d'asile démontre la continuité qui existe entre les politiques migratoires restrictives et le droit d'asile.

Toujours sur le plan des craintes, le fait d'invoquer l'Osig, dans le cadre de la demande d'asile, peut susciter des réticences, par peur du risque induit de divulgation de cette information sur soi et des conséquences malencontreuses qui pourraient s'ensuivre. C'est notamment la crainte qu'une personne de l'entourage en France, pourvoyeuse de ressources matérielles permettant de pallier l'insuffisance des ressources institutionnelles, ne vienne à apprendre l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité de la personne qu'elle héberge, par exemple, et décide alors de mettre fin à cette assistance qui est en jeu.

Parfois, demander l'asile s'accompagne aussi d'une charge affective qui conduit certaines personnes à hésiter, dans un premier temps, à se tourner vers cette procédure. L'impossibilité de séjourner dans le pays d'origine une fois le statut de réfugié obtenu peut générer des réticences pour celles et ceux qui conservent des liens avec des proches dans leur pays d'origine. Pour les personnes engagées dans la défense des droits LGBT+ dans leur pays, cette rupture et la symbolique de la demande d'asile en France peuvent être vécues comme un renoncement qui acte un échec de leur combat militant. Yves, engagé dans des activités militantes en Côte d'Ivoire, notamment dans la lutte contre le VIH, m'explique ainsi : « *Quand je dis j'hésitais un peu, l'asile, d'abord je ne voyais pas les bienfaits de l'asile. Parce que quand on parle de l'asile, tu ne peux pas retourner dans ton pays. [...] Mais quelqu'un qui est militant pour quelque chose, rester ici c'est comme si, tu vois, tu t'arrêtes pour de bon quoi. [...] Parce que quand je prends l'exemple, il y a des personnes que je suis qui sont séropositives, depuis le moment que je suis arrivé, il y a des personnes qui sont mortes, il y a des gens qui n'ont plus de repères. Et moi, je savais pas que, après l'asile, tu pouvais même demander la naturalisation et puis aller en Côte d'Ivoire. Pour moi, c'est pas de m'installer en Côte d'Ivoire, mais c'est de continuer le combat, donner des conseils, pour pouvoir dénoncer certaines choses. [...] Donc pour moi, c'était un peu désastreux, c'est un peu dur pour moi jusqu'à présent d'accepter l'asile, parce que quand je m'assois je vois que j'ai tout arrêté. [...] J'ai des amis qui sont morts quand je suis venu, ça m'a touché, car ils avaient plus confiance à aller vers des soins, ils avaient plus confiance en eux, ils se sont dit : "Ben, lui qui nous suit, il est parti, donc ça veut dire que je ne suis pas en sécurité. Lui qui nous*

►► Pour les personnes engagées dans la défense des droits LGBT+ dans leur pays, cette rupture et la symbolique de la demande d'asile en France peuvent être vécues comme un renoncement qui acte un échec de leur combat militant.

rassurait ne peut plus tenir chez lui, c'est que je ne suis plus en sécurité. » »

Enfin, des réticences liées à une certaine connaissance en amont de la procédure d'asile elle-même peuvent aussi être présentes, notamment pour les personnes les mieux dotées en capital culturel, qui sont les plus informées et qui auraient préféré pouvoir migrer vers la France et y régulariser leur présence autrement. Olga explique par exemple : « *J'ai appris que tu pouvais faire [une demande d'asile] quand j'avais seize ans il me semble, donc il y a cinq ans. Mais je voulais pas faire ça, parce que j'étais optimiste à cette époque sur mon futur en Russie, ce qui semble hyper naïf maintenant, et aussi je pensais peut-être partir grâce à un visa d'étude, mais ça n'a pas été possible donc je me suis tournée vers l'asile. Mais l'asile c'est vraiment, si tu as le choix, l'une des pires options pour aller dans un autre pays. Parce qu'une bien meilleure façon serait de le faire avec un visa de travail ou un visa pour études et ensuite pour travail. L'asile, c'est tellement la loterie, genre tu peux perdre. Fondamentalement c'est comme jouer au casino... Donc si j'avais eu le choix, j'aurais probablement essayé d'aller à l'université ici, puis ensuite de trouver un travail. »*

Ainsi, la demande d'asile n'est pas toujours une solution vers laquelle les exilé-es LGBT+ se tournent spontanément et avec soulagement. Tous ces éléments peuvent expliquer une arrivée tardive à cette procédure. Celle-ci ne sera toutefois pas sans conséquence puisqu'une personne qui introduit une demande d'asile plus de 90 jours après son entrée sur le territoire français peut être placée en « procédure accélérée » et se voir refuser l'octroi des conditions matérielles d'accueil par l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Derrière les catégories migratoires

Les contraintes structurelles liées aux politiques migratoires, qui limitent les possibilités de se maintenir en

situation régulière en France, jouent également un rôle dans le recours à la demande d'asile, qui intervient aussi en réaction à un champ des possibles restreint. Si le parcours d'Olga, pour qui l'asile est une solution de dernier recours, est en ce sens symptomatique, d'autres types de trajectoires révèlent cet effet. C'est notamment le cas des étudiants qui, une fois leur titre de séjour pour études arrivé à expiration, se reportent vers une demande d'asile pour ne pas être contraints de rentrer dans leur pays où ils risquent des persécutions du fait de leur Osig. À l'inverse, certaines personnes peuvent ne pas avoir besoin de recourir à une demande d'asile. Ainsi, Samir qui, du fait des persécutions qu'il a subies de la part de sa famille au Maroc en raison de son homosexualité, pourrait prétendre au statut de réfugié, a obtenu un titre de séjour pour poursuivre des études en France, puis pour y travailler, et demande à présent sa naturalisation.

Alors que le discours médiatique et politique se polarise autour de la crainte d'un « détournement » de l'asile, c'est-à-dire du recours à une demande d'asile par des personnes qui ne seraient pas des « vraies » réfugié·es, il importe de rendre visible l'existence de réfugié·es « virtuel·les », à savoir l'ensemble des personnes qui auraient pu demander et obtenir l'asile, mais qui ne l'ont pas fait par ignorance, par réticence, ou simplement parce qu'elles n'en ont pas eu besoin. Le cas des exilé·es LGBT+ est particulièrement parlant en ce sens, car il rappelle que derrière un « migrant économique » peut se trouver une personne LGBT+ persécutée qui n'a pas eu d'autre choix que de quitter son pays du fait du déclassé matériel et de la précarisation engendrés par les discriminations, ou encore qu'un « étudiant étranger » peut être avant tout une jeune personne LGBT+ ayant cherché un moyen de quitter un environnement trop hostile, sans pour autant avoir à annoncer à ses parents les motivations profondes de son départ. Ainsi, plus qu'une « vérité »

des individus, les catégories administratives dans lesquelles s'inscrivent les exilé·es reflètent aussi et avant tout leurs adaptations contextuelles pour se mettre en sécurité et régulariser leur situation, en composant avec une série restreinte de possibilités délimitées par les politiques migratoires et d'asile en vigueur. ◆

1. La convention de Genève stipule que « le terme de réfugié s'appliquera à toute personne [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

2. Ahmed Hamila, *Sortir du placard, entrer en Europe. La fabrique des réfugié·es LGBTI en Belgique, en France et au Royaume-Uni*, thèse de doctorat en science politique, Université de Montréal, 2020 ; Carmelo Danisi, Moira Dustin, Nuno Ferreira, Nina Held, *Queering Asylum in Europe. Legal and Social Experiences of Seeking International Protection on Grounds of Sexual Orientation and Gender Identity*, Springer, 2021.

3. Karen Akoka, *L'asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés/migrants*, La Découverte, 2020.

4. Calogero Giametta, *The Sexual Politics of Asylum. Sexual Orientation and Gender Identity in the UK Asylum System*, Routledge, 2017 ; Florent Chossière, *Minorités sexuelles et de genre en exil : l'expérience minoritaire à l'épreuve de la migration et de la demande d'asile en France*, thèse de doctorat en géographie, Université Gustave Eiffel, 2022 ; Cyriac Bouchet-Mayer et Sylvain Ferez, « Cross-effects of cultural and gay capitals in access to refugee status on the grounds of SOGI in France: Study of the formal and informal preparations of West African men for asylum trials », *Journal of Refugee Studies*, n° 37, 2024.

5. Florent Chossière, *Minorités sexuelles et de genre en exil...*, *op. cit.*

6. Sur l'histoire de cette association, voir : Julien Bécasse, Sara Cesaro et Florent Chossière, « L'Ardhis : lutte d'expert·es en faveur des étrangers et étrangères LGBT ? », *Plein Droit*, n° 127, 2020.

7. Florent Chossière, « Demander l'asile au motif de l'orientation sexuelle ou identité de genre en région parisienne : opportunités locales et dimension spatiale de l'accessibilité à l'asile », in Camille Gardesse, Stefan Le Courant et Évangeline Masson Diez E. (dir.), *L'exil à Paris 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*, L'Œil d'or, 2022.

8. Un rapport d'initiative législative du Parlement européen de 2018 note que, depuis 2000, 90 % des personnes s'étant vu accorder une protection internationale au sein de l'Union Européenne sont arrivées par des voies irrégulières (Estefenia Narrillos, « Des visas humanitaires pour éviter la mort de réfugiés et mieux gérer leurs flux », communiqué de presse, 11 décembre 2018).